Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

La préfecture des Deux-Sèvres vous informe sur les délais moyens d'attente et de traitement de vos dossiers

Délais moyens d'attente – Mai 2015

Ces délais moyens, donnés à titre indicatif, tiennent compte du temps d'attente et du temps passé au guichet

Démarche	Temps en minutes
Cartes grises	**21**
Permis de conduire	**8**
Titre de séjour Contacter le service au 05 49 08 67 40 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00	**Sur rendez-vous uniquement**
Naturalisation Plate-forme interdépartementale de Niort au 05 49 08 69 41 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00	**Sur rendez-vous uniquement**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

La préfecture des Deux-Sèvres vous informe sur les délais moyens d'attente et de traitement de vos dossiers

Cartes grises et permis de conduire

Pour limiter votre temps d'attente, choisissez vos horaires en fonction de l'affluence prévisible aux guichets

INFORMATION « Cartes grises »

Pour vos demandes de changement de propriétaire, d'adresse ou de duplicata, vous pouvez utiliser le « dépôt express des cartes grises » et évitez ainsi l'attente aux guichets. Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 à l'accueil général de la préfecture (4 rue Du Guesclin à Niort).

Cartes grises

Délai moyen d'attente entre la prise de ticket à l'accueil et l'appel à un guichet				
	8H30-9h30	9h30-10h30	10h30-12h00	12h00-12h45
Lundi				
Mardi	Service fermé au public pour traitement du courrier			
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Vous pouvez poser vos questions à la permanence téléphonique accessible de 14h00 à 16h00 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi

- de 15 minutes + de 15 minutes + de 30 minutes

Permis de conduire

Délai moyen d'attente entre la prise de ticket à l'accueil et l'appel à un guichet				
	8H30-9h30	9h30-10h30	10h30-12h00	12h00-12h45
Lundi				
Mardi	Service fermé au public pour traitement du courrier			
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Vous pouvez poser vos questions à la permanence téléphonique accessible de 14h00 à 16h00 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi

- de 15 minutes + de 15 minutes + de 30 minutes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

La préfecture des Deux-Sèvres vous informe sur les délais moyens d'attente et de traitement de vos dossiers

Délais moyens de traitement de vos dossiers – Mai 2015

Ces délais moyens sont donnés à titre indicatif

Dossier	Temps en jour(s)
Délai de traitement des demandes de cartes grises par courrier	5 jours
Délai de traitement des demandes de permis de conduire	3 jours
Délai de traitement du dépôt express des demandes de cartes grises	2 jours